



## NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Conditions de réservation

La réservation devient effective avec l'accord du village, après réception de l'acompte (25% du montant total du séjour) et après réception du contrat. Le camping vous enverra ensuite une confirmation de réservation à présenter le jour de votre arrivée. Toute modification de dossier, ou de réservation doit être notifiée par écrit. Le solde est à régler 30 jours avant votre arrivée. Pour toutes réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, nous vous demandons la totalité du règlement. À moins de 30 jours de l'arrivée, les chèques ne sont plus autorisés. Une réservation est faite à titre personnel, vous ne pouvez donc en aucun cas sous louer votre hébergement. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux (raison de sécurité).

### Nos prix comprennent

Accès à l'espace aquatique (port du bracelet obligatoire), consommation d'eau et électricité, équipements nécessaires à l'intérieur de l'hébergement, accès aux activités et infrastructures non payantes. Le nombre maximum par emplacement est de 6 personnes et le nombre spécifié pour chaque locatifs ne pourra être dépassé (sauf dérogation). Les familles se verront refuser l'accès au camping si elles se présentent en nombre supérieur à la capacité louée.

### Nos prix ne comprennent pas

Voiture et/ou tente supplémentaire, personne supplémentaire, animal, visiteur, garantie annulation. La taxe de séjour payable sur place de 0.61€/jour et par pers. de plus de 18 ans (2016). Le linge de lit et de toilette, et autres locations (vélos, barbecue, kit bébé...). Les locations doivent être rendues propres (nettoyées, vaisselles lavées, couvertures pliées), sinon un forfait ménage de 70€ vous sera facturé. La caution de 200€ pour les locatifs sera perçue à l'arrivée et annulée après votre départ, déductions faites, des réparations ou frais de nettoyage qui s'avèreraient nécessaires. Une caution de 20€ sera demandée pour une location d'emplacement pour le pass barrière. Nous vous rappelons que toute demande éventuelle pour une orientation ou situation spécifique est un service supplémentaire et ne constitue pas une garantie contractuelle (sauf si option emplacement préférentiel souscrit de 30€). Par ailleurs, les travaux d'urgence entrepris par le camping ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients sur le camping, ne peuvent être opposés.

### Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du Code de la consommation, Yelloh ! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergements fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

### Service après-vente

Toute réclamation concernant l'état et le ménage du locatif doit être signalée sur place dans les 48H suivant votre arrivée auprès du responsable du camping. Toute réclamation concernant la non-conformité des prestations par rapport au contrat doit être signalée par écrit (LRAR) au responsable du village dans les 2 semaines suivant votre départ.

### Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 18h30 (pleine saison). Les départs s'effectuent avant 10h. Les emplacements sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérés avant 12h. Pour une arrivée ou départ anticipé, vous devez avertir le camping.

### Pendant le séjour

Le campeur est responsable de ses objets personnels. Le village décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### Annulation du séjour

Toute annulation doit impérativement être notifiée par courrier, fax ou email. Vous disposez de 8 jours à compter de la date d'annulation pour nous faire parvenir votre justificatif (certificat médical, de décès ou d'employeur). En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra à nouveau être disponible à la vente 24h après la date d'arrivée et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation. En cas d'annulation du séjour ou d'interruption de séjour et qu'elle qu'en soit la cause (maladie, accident...) le locataire sera tenu au paiement du solde et aucun remboursement ne sera accordé si la garantie annulation n'a pas été souscrite au moment de la réservation.

### Garantie annulation

Cette garantie est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Son montant est de 3€/jour en location et 15€ pour les emplacements. Si vous souscrivez à cette garantie, vous êtes assurés du remboursement de votre acompte et du remboursement au prorata temporis de la location prévue, hors garantie annulation. La garantie s'applique dans les cas suivants :

- Décès ou maladie affectant l'assuré non connue à la signature du contrat de location, ou accident survenant après cette signature.
- Le décès, la maladie ou l'accident pouvant atteindre, dans les mêmes conditions, le conjoint de l'assuré, ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint, ses frères et sœurs ainsi que toute personne vivant habituellement sous son toit. Le décès pouvant survenir aux gendres ou belles-filles de l'assuré.
- Une convocation judiciaire, administrative militaire, ou en tant que juré d'assises.
- L'empêchement justifié par un licenciement, une mutation de l'assuré ou de son conjoint ou par la faillite de l'entreprise de l'assuré.

La garantie, en cas de maladie doit donner lieu à une prescription médicale entraînant l'hospitalisation ou interdisant de quitter la chambre du domicile habituel et de se livrer à toutes activités professionnelles.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché à l'accueil. Attention ! Les animaux (les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont interdits dans le camping) ne sont pas autorisés partout (autour des piscines, sanitaires et point d'alimentation). Un seul animal sur certains locatifs est autorisé et en supplément. Ils doivent être tenu en laisse et le carnet de vaccination doit être à jour et sera demandé à l'arrivée. Aucune tente, voiture ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord préalable de la direction. Tout visiteur doit se présenter à l'accueil. L'accès aux piscines est réservé aux personnes déclarées. Le parking est strictement réservé au campeur, les visiteurs doivent donc laisser leur véhicule à l'extérieur du camping. Dans les piscines, le port du slip de bain est obligatoire (short de bain et autres vêtements interdits) ainsi que le port du bracelet. Les barbecues électriques et charbons sont interdits.

### Assurance locative

Les locataires sont tenus de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation : vol, perte ou dégradation de leur objets personnels, ainsi que toutes dégradations pouvant être causées sur l'ensemble du locatif et du camping. Dans le cadre de la location ou de prêt de vélo, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation. En cas d'accident, le camping décline toute responsabilité (sauf faute avérée incombant le camping).

### Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping à utiliser sur tout support les photos ou vidéos de vous ou de vos accompagnants (notamment vos enfants) qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping (site internet, Facebook, brochure...). Elle a pour seul but d'assurer la promotion de l'établissement et ne pourra en aucun cas porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour une durée de 5 ans. Si vous ne le souhaitez pas merci de nous en informer par lettre recommandée avant votre arrivée.

### Médiation

Dans le cadre d'un litige avec le camping, vous pouvez nous contacter de la manière suivante : - envoi d'un courrier par LRAR au gestionnaire du camping - envoi d'une copie de ce courrier au service clients à customerservice@yellohvillage.com ou par courrier à Yelloh ! Village- BP68 – 7 chemin du môle-30220 AIGUES MORTES. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le centre de médiation Médicys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers. Vous devez déposer un dossier en ligne [www.medicys.com](http://www.medicys.com) ou par courrier Médicys – 73 boulevard de Clichy – 75009 PARIS

### Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Elles sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services interne Yelloh ! Village. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.